



Il n'y a pas de recul sur l'âge pivot, il n'y a pas de recul sur le projet de retraites par points !

Le gouvernement n'a pas supprimé l'âge pivot.

Le Premier Ministre, dans son courrier aux syndicats, confirme que le nouveau projet de loi prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équilibre à 64 ans à partir de 2027 (au lieu de 2022 avec l'âge pivot). Ce n'est donc qu'un report de 5 ans.

Âge d'équilibre, âge pivot... C'est la même chose, ce n'est qu'une question de vocabulaire : c'est un paramètre, parmi d'autres, qui permet de modifier l'équilibre budgétaire du régime.

Non seulement il ne supprime pas l'âge pivot, ou d'équilibre, à 64 ans, mais il impose aux syndicats, dans le cadre de la Conférence de l'équilibre et du financement, de se mettre d'accord, en excluant toute possibilité d'augmenter les cotisations patronales.

Et pour être sûr que cette conférence donne les bonnes solutions, elle se tiendra sous tutelle du gouvernement et de la Cour des Comptes.

Le gouvernement nous refait le coup de l'Assurance Chômage.

- S'il y a un accord, ce sont les seuls les salariés et retraités qui payent les 12 Milliards d'euros du soi-disant déficit en 2027 (surtout pas les employeurs).
- S'il n'y a pas d'accord, c'est le retour de l'âge pivot à 64 ans et de la décote.

Libre à certains de juger cette annonce comme une victoire, à des médias de voir un recul du gouvernement pour trouver un compromis...

Pour nos organisations (CGT, FO, FSU, Solidaires et CFE-CGC), il n'y a aucun recul.

Tous les régimes existants sont supprimés, le mode de calcul reste sur toute la carrière, la valeur du point reste soumise à l'équilibre budgétaire et à la limitation à 13,8% du PIB.

Toutes les retraites de tous les salariés baisseront et obligeront à prendre la retraite plus tard.

Le 24 janvier, jour du passage du projet de loi en Conseil des Ministres, nous ferons grève, nous manifesterons toujours contre ce projet de réformes des retraites par points.

Nous exigeons le retrait de ce projet, le maintien et l'amélioration des régimes existants.

**TOUS EN GRÈVE, TOUS EN MANIFESTATION !
VENDREDI 24 JANVIER 2020**

- **AGEN** – Gare d'Agen
– 12h Grillades / Sandwiches, au profit de la caisse de grève
– 14h Manifestation
- **MARMANDE** – 14h30 – esplanade de Maré

Les simulations ci-dessous ont été calculées et vérifiées par des agents-techniciens de la CARSAT à partir d'exemples de carrières réelles.

Avec le système Macron, les salariés perdent jusqu'à 50 % de leurs pensions

■ PRÉSENTATION DE NOTRE MÉTHODOLOGIE

Les exemples que nous présentons sont issus de salaires et de carrières réels. Les montants de pension liés au système actuel (régime général + AGIRC-ARRCO) sont donc fiables à 100 %. Nous avons ensuite appliqué à ces carrières les paramètres du système de retraite par points, tels que fournis par le gouvernement lui-même :

- ▶ La prise en compte de l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années, ce qui conduit mécaniquement à une baisse importante de nos pensions ;
- ▶ Un taux de cotisation de 25,31 % (15,19 % employeur et 10,12 % salarié) ouvrant droit à l'acquisition de points ;
- ▶ Une valeur d'achat du point à 10,00 € ;
- ▶ Une valeur de service du point à 0,55 € ;
- ▶ Une décote définitive de 10 % pour les départs à 62 ans du fait de l'« âge d'équilibre » à 64 ans ;
- ▶ Une majoration de 5 % par enfant.

Les montants des pensions sont donnés en euros bruts.



Philippe est un salarié de diverses entreprises de l'agro-alimentaire et des transports. Il a connu trois épisodes de chômage, ainsi qu'un accident du travail.

SYSTÈME ACTUEL

Salaire mensuel moyen revalorisé sur les 25 meilleures années : 2 417,81 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
1 803,00 €
par mois

↓ En partant à 64 ans
2 002,00 €
par mois

SYSTÈME MACRON

Salaire mensuel moyen non revalorisé sur l'ensemble de la carrière : 1 777,83 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
939,88 €
par mois

↓ En partant à 64 ans
1 113,66 €
par mois

À 62 ans comme à 64 ans, Philippe perd plus de 800 € par mois



Pauline est une salariée qui a connu de multiples employeurs. Elle a une carrière complète, malgré six courtes périodes de chômage. Elle a eu deux enfants sans conjoint.

SYSTÈME ACTUEL

Salaire mensuel moyen revalorisé sur les 25 meilleures années : 1 756,30 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
1 227,00 €
par mois

↓ En partant à 64 ans
1 250,56 €
nets*

SYSTÈME MACRON

Salaire mensuel moyen non revalorisé sur l'ensemble de la carrière : 1 299,55 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
752,72 €
par mois

↓ En partant à 64 ans
1 000,00 €
nets*

* CSG = 6,60 % CRDS = 0,50 % CASA = 0,30 %

* selon la promesse Macron

À 62 ans comme à 64 ans, Pauline perd dans tous les cas



Jacques était salarié comme technicien d'une importante entreprise de métallurgie. Parti récemment à la retraite à 62 ans, il n'a connu ni chômage, ni maladie.

SYSTÈME ACTUEL

Salaire mensuel moyen revalorisé sur les 25 meilleures années : 2 988,88 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
2 461,48 €
par mois

SYSTÈME MACRON

Salaire mensuel moyen non revalorisé sur l'ensemble de la carrière : 1 952,93 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
1 101,00 €
par mois

Jacques échappe à une baisse de 56 % de sa pension